

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2009

DÉCISION N° 2009 / 55 / PENLY / 4

PROJET « PENLY 3 » REACTEUR DE TYPE EPR

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-7,
- vu la lettre de saisine du Président d'EDF datée du 28 mai 2009 relatif au projet de construction d'une troisième unité de production électronucléaire sur le site de Penly (Seine-Maritime), basé sur un réacteur à Eau Pressurisée de type « EPR » et dénommé « Penly 3 »,
- vu sa décision n° 2009/32/PENLY/1 du 1^{er} juillet 2009 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2009/33/PENLY/2 du 1^{er} juillet 2009 nommant M. Didier HOUÏ, Président de la Commission particulière,

- sur proposition de M. Didier HOUÏ,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Sont nommés membres de la Commission particulière du débat public sur le projet de construction d'une troisième unité de production électronucléaire sur le site de Penly (Seine-Maritime) :

- Mme Paula CECCALDI
- M. Remy MARTIN

Le Président


Philippe DESLANDES